

# **PROTOCOLE D'ANONYMISATION DE LA BASE DE DONNEES DU VOLET ENQUETE DE BASE DE L'ENQUETE PAR TELEPHONIE MOBILE (ETM)**

## **Objectif du Protocole d'anonymisation**

L'objectif principal visé est d'ôter de la base ETM les variables qui peuvent permettre d'identifier ou de reconnaître les ménages ou les individus couverts par cette enquête en vue de la mise en ligne de la base de données. L'extraction de ces variables vise à se prévenir contre le risque de la divulgation de données personnelles suite à la publication des données.

Une fois l'anonymisation effectuée, la base ETM rendue anonyme pourra être mise à disposition de toute personne désirant s'en servir pour toute analyse ou étude.

## **Variables ôtées de la base ETM**

Après analyse des variables de l'enquête, l'anonymisation a consisté aux exclusions suivantes :

- Remplacement des identifiants de base des ménages par un nouvel identifiant ayant servi à les numéroter de 1 à n

L'objectif visé est la codification des individus et des ménages afin d'éviter de les retrouver à partir des informations mises en ligne. Toutefois cette codification doit garantir le lien entre chaque ménage et ses individus membres.

- Suppression de :
  - **intro\_menage**
  - **intro\_repondant**
  - **consent**

Ce sont des variables qui contiennent des messages qui aident l'enquêteur à s'introduire dans les ménages et à obtenir leur consentement pour un bon

déroulement de l'enquête. Leur suppression ne constitue pas de perte d'information pour l'enquête.

Suppression de :

- **heure\_enquête\_debut** : *heure du début de l'entretien*
- **minute\_enquête\_debut** : *minute du début de l'entretien*
- **d\_debut\_heure** : *heure de début de la section heures*
- **d\_debut\_minute** : *heure de début de la section minutes*
- **d\_fin\_heure** : *heure de fin de la section heures*
- **d\_fin\_minute** : *heure de fin de la section minutes*
- **e1\_debut\_heures** : *heure de début de la section heures*
- **e1\_debut\_minute** : *heure de début de la section minutes*
- **e1\_fin\_heure** : *heure de fin de la section heures*
- **e1\_fin\_minute** : *heure de fin de la section minutes*

Ce sont des variables qui permettent de mesurer la durée de l'enquête pour chaque ménage. Leur suppression ne constitue pas de perte d'information pour l'analyse ou l'exploitation des données.

➤ Suppression de **utiliser\_kish** :

Cette variable concerne les démarches préliminaires devant permettre la sélection aléatoire des répondants pour certaines sections. Sa suppression ne constitue pas de perte d'information pour l'analyse ou l'exploitation des données.

➤ Suppression de :

- **a01** : *région*
- **a02** : *arrondissement*
- **a03** : *canton / quartier*
- **a04** : *milieu de résidence*
- **a05** : *localité*
- **a06** : *n° zone de dénombrement*
- **a07** : *n° de concession*
- **a08** : *n° de ménage dans la zone de dénombrement*
- **a09a** : *nom du chef de ménage*
- **a09b** : *numéro de téléphone du chef de ménage*

- **a12** : coordonnées GPS du logement
- **a13** : coordonnées du contact correspondant à la localisation du ménage
- **a36** : informations sur le répondant adulte sélectionné (**a36\_nom**, **a36\_code**)
- **b01** : liste complète (nom) de tous les individus qui vivent et prennent normalement leurs repas dans ce foyer.
- **b04** : numéro de téléphone
- **c01** : qui (code ID) donne les informations pour l'individu ?

La suppression de ces variables vise à éliminer les informations concernant l'identification des ménages et des individus afin de conserver l'anonymat des enquêtés et d'éviter leur localisation.

➤ Suppression de :

- **a15** : résultats de l'enquête de localisation
- **a34** : [nom du répondant] est-il/elle actuellement à la maison ? (**a34\_heure**, **a34\_minute**, **a34\_date**)

Ces variables n'apportent aucune information pertinente, elles servent juste à évaluer l'effectivité de l'entretien dans le ménage, d'où leur suppression.

## Remarque

**Rappelons que la suppression des variables ci-dessus citées n'a aucune incidence sur les autres variables. De ce fait, l'anonymisation ne permet que de protéger les informations relatives à la vie privée des enquêtés et ne saurait par conséquent avoir une quelconque influence sur une analyse qui découlerait de la base ETM rendue anonyme.**